



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 29 juin 2026 à 17 heures

Supplément à l'ordre du jour

Séance publique

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [114] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2642981 \(R\)](#)
Conseil communal.- Nouveau règlement d'ordre intérieur.
Adopter le nouveau règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
-
- [115] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2643075 \(R\)](#)
Conseil communal - Code de déontologie et d'éthique applicable aux mandataires locaux.
Adopter le Code de déontologie et d'éthique applicable aux mandataires locaux.
-
- [116] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Protocole - [2722920 \(R\)](#)
Protocole.- Règlement sur l'occupation des salles de l'Hôtel de Ville de Bruxelles et de la Maison Patricienne.
Règlement sur l'occupation des salles de l'Hôtel de Ville de Bruxelles et de la Maison Patricienne.
-
- [117] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2720719 \(R\)](#)
Participation de la Ville au "Dimanche sans voiture" du 20/09/2026.- Règlement d'administration intérieure.
Accord conclu le 22/04/2026 entre le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles et les Bourgmestres des dix-huit autres communes de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale marquant leur accord formel sur la date du prochain "Dimanche sans voiture" le 20/09/2026, ainsi que sur le principe de réciprocité des dérogations.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Frelinx

- [118] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2722749 \(R\)](#)
Dossier n° EPV/2026/73/EV.- Marché public de travaux ayant pour but la rénovation du parc Meudon, l'ajout d'équipements de jeux, de détente et d'information ainsi que la modification de la stratégie de récupération des eaux de ruissellement du parc et le curage du plan d'eau.- Principe.
Procédure ouverte en application des articles 35, 1° et 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/73/EV.- Dépense de 3.870.030,20 EUR TVA comprise.- Article 76605/72560 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° ZJ05-5-2022.- Emprunt.
-

[119] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2720228 \(R\)](#)

Dossier n° EPV/2026/54/EV.- Marché public de travaux en tranches ayant pour but la construction de divers ossuaires dans le cimetière de Bruxelles.- Principe.

Procédure ouverte en application des articles 35, 1° et 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/54/EV.- Dépense totale (tranche ferme et tranches conditionnelles comprises) de 1.300.000,00 EUR TVA comprise.- Article 87805/72560 des budgets extraordinaires de 2026 à 2029 inclus sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires et l'approbation des budgets 2027, 2028 et 2029 par les autorités compétentes.- Projet d'investissement n° FF05-11-2026 et en dérogation du projet d'investissement n° ZJ05-23-2022.- Emprunt.

[120] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2720557 \(R\)](#)

Dossier n° EPV/2026/35/EV.- Marché public de travaux en tranches ayant pour objet la pose de clôtures basses en acier CorTen autour des parterres engazonnés et arbustifs de la zone piétonne du boulevard Anspach.- Procédure négociée directe avec publication préalable.- Principe.

Procédure négociée directe avec publication préalable en application des articles 35, 6° et 41 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/35/EV.- Dépense totale (tranche ferme et tranche conditionnelle comprises) de 380.000,00 EUR TVA comprise.- Tranche ferme : article 76605/73160 du budget extraordinaire de 2026 sous réserve de la modification budgétaire introduite à cette fin.- Tranche conditionnelle : article 76605/73160 du budget extraordinaire de 2026, sous réserve de la disponibilité du montant ou à défaut sur l'article 76605/73160 du budget extraordinaire 2027, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires et de l'approbation du budget 2027 par les autorités compétentes.- Projet d'investissement (à définir après modification budgétaire).- Chantier : 240808.- Maintenance : 240809.- Projet d'investissement (à définir après modification budgétaire).- Emprunt.

[121] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2721028 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-062.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-565.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 4.381,75 EUR TVA comprise.- Article 76605/74553 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BM05-302-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 29 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[122] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2718588 \(R\)](#)

Asbl "Prosport Bruxelles - Brussel".- Convention.- Renouvellement 2026.

Adopter le texte de la convention entre la Ville et l'asbl "Prosport Bruxelles - Brussel".

[123] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2707719 \(R\)](#)

Convention concernant la sécurité lors des matchs de football au Stade Roi Baudouin.- Saison 2026-2027.

Convention entre la Ville, l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association, la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles, le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, la Croix Rouge et l'"UZ Brussel" concernant la sécurité lors des matchs de football organisés par l'URBSFA au Stade Roi Baudouin pour la saison 2026-2027.

[124] **Culture, Jeunesse, Sport - - Sports - [2721692 \(R\)](#)**

Sports.- Subsidies spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 123.590,00 EUR.

Octroi des subsides spécifiques pour un montant total de 123.590,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 :

- 1) 3.800,00 EUR à l'asbl A.M.A. Jeunesse Gym pour l'organisation de l'handisport handicap inclusion ;
 - 2) 3.000,00 EUR à l'asbl Association Vovinam Viet Vo Dao Belge pour l'organisation de la Coupe de Belgique de Vovinam VIET VO DAO ;
 - 3) 4.000,00 EUR à l'asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles pour l'organisation du 101ème + 102ème édition de l'handicap d'hiver d'aviron de Bruxelles ;
 - 4) 1.000,00 EUR à l'asbl Sunday's Club pour l'organisation du Gala du Royal Sunday's Club ;
 - 5) 15.000,00 EUR à l'asbl Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels pour l'organisation du Indoor Brussels 2026 ;
 - 6) 2.500,00 EUR à l'asbl Association sportive et culturelle: Zone Libre pour l'évènement : We Care 2026 ;
 - 7) 2.500,00 EUR à l'asbl Bucs Bears Promotion pour l'organisation du Fun Cross de la Ville de Bruxelles ;
 - 8) 25.000,00 EUR à l'asbl World Padel Tournaments Belgium pour l'organisation du Brussels Premier Padel P2 ;
 - 9) 5.000,00 EUR à l'asbl Les 24 heures vélo du Bois de la Cambre pour l'organisation des 24 heures vélo du Bois de la Cambre 2026 ;
 - 10) 5.000,00 EUR à l'asbl Verenigde Opwijkse Wielclub pour l'organisation des courses cyclistes Bruxelles-Opwijk ;
 - 11) 2.000,00 EUR à l'asbl Papy Booom pour la 10ème édition des Olympiades Inter-Home ;
 - 12) 1.250,00 EUR à l'asbl Les Lendemain de la Veille pour les Relais Givrés 2026 ;
 - 13) 8.400,00 EUR à l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel pour l'organisation du Summer Zen Sessions ;
 - 14) 2.000,00 EUR à l'asbl Société Royale Union Nautique de Bruxelles pour l'organisation des Régates du Port de Bruxelles 2026 ;
 - 15) 2.500,00 EUR à l'asbl Brussel Aquatic Synchro Swimming pour l'organisation du Gala annuel de natation artistique ;
 - 16) 2.500,00 EUR à l'asbl "Equality Sport & Cultuurl" pour la fête de fin d'année + Promotion du sport sur les installations de la Ville de Bruxelles ;
 - 17) 3.000,00 EUR à la fondation d'utilité publique Fondation KickCancer pour l'évènement Run to Kick ;
 - 18) 5.000,00 EUR à l'asbl Club pour tous pour l'organisation des championnats de Belgique de Boxe Anglaise ;
 - 19) 5.000,00 EUR à l'asbl Club pour tous pour l'initiation à la boxe anglaise – en plein air – De Brouckère ;
 - 20) 10.000,00 EUR à l'asbl Box Y'r Talent pour l'organisation du Gala de boxe 2026 ;
 - 21) 10.000,00 EUR à l'asbl Valon Team pour l'évènement : Atomic Fighting Championship (AFC) ;
 - 22) 2.140,00 EUR à l'asbl Realbe Sports pour l'évènement : Play Offs Belgian Bright Football League.
- * à l'article 76410 /33101 du budget ordinaire 2026 :
- 23) 3.000,00 EUR à la s.a Sportizon pour l'évènement 3x3 Masters.

[125] **Culture, Jeunesse, Sport - - Sports - [2723396 \(R\)](#)**

Sports.- Subside spécifique.- Asbl Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien.- Montant : 356,00 EUR.

Octroyer un subside spécifique pour un montant de 356,00 EUR à l'asbl Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien pour la camionnette de déménagement.- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2026.

[126] **Culture, Jeunesse, Sport - - Sports - [2722683 \(R\)](#)**

Sports.- Subsidies de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 84.960,00 EUR.

Octroi des subsidies de fonctionnement pour un montant total de 84.960,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 :

- 1) 18.450,00 EUR à l'asbl Association Sportif Brussels City;
- 2) 6.100,00 EUR à l'asbl Atletico BXL;
- 3) 2.070,00 EUR à l'asbl Cercle Sportif HA.VI.2 Bruxelles;
- 4) 10.000,00 EUR à l'asbl F.C. Suryoyés Bruxellois;
- 5) 4.300,00 EUR à l'asbl Rugby Club Racing Jet de Bruxelles;
- 6) 1.800,00 EUR à l'asbl Brussels Roller Derby (anciennement Brussels Derby Pixies);
- 7) 700,00 EUR à l'association de fait "ZVC De Wulle Bieste";
- 8) 2.900,00 EUR à l'asbl Brussels Top Team 1000;
- 9) 540,00 EUR à l'asbl "Straffe Ketten Rugby Football Club";
- 10) 8.000,00 EUR à l'asbl Atlas;
- 11) 1.300,00 EUR à l'asbl Five Lions Futsal Club;
- 12) 1.400,00 EUR à l'asbl Premium Cricket Club;
- 13) 1.000,00 EUR à l'asbl Deaf Brussels 2011;
- 14) 500,00 EUR à l'asbl Bruxelles Royal Yacht Club;
- 15) 3.000,00 EUR à l'asbl Société Royale Union Nautique de Bruxelles;
- 16) 5.000,00 EUR à l'asbl Spotlight;
- 17) 500,00 EUR à l'association de fait Traditional Shotokan Karaté-Do;
- 18) 3.200,00 EUR à l'asbl Vision Solidaire;
- 19) 3.000,00 EUR à l'asbl Volpe Brussels Boxing Club;
- 20) 6.000,00 EUR à l'asbl Club pour tous;
- 21) 500,00 EUR à l'asbl Yoga, Son, Méditation Accessibles et enthousiastes (YSMA);
- 22) 2.500,00 EUR à l'asbl Versus;
- 23) 2.200,00 EUR à l'asbl Sport Nautique Universitaire de Bruxelles.

[127] **Culture, Jeunesse, Sport - - Sports - [2720103 \(R\)](#)**

Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Sport2Be de septembre 2026 à août 2029.

Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Sport2Be fixant les modalités d'octroi de subside pour l'organisation des activités organisées par l'asbl Sport2Be sur le territoire de la Ville, pour une période de 3 ans, à savoir du 01/09/2026 au 31/08/2029.

[128] **Culture, Jeunesse, Sport - - Sports - [2722750 \(R\)](#)**

Sports.- Subsidies spécifiques à plusieurs associations.- Montant total 21.000,00 EUR.

Octroi des subsidies spécifiques pour un montant total de 21.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

- 1) 1.500,00 EUR à l'asbl Volpe Brussels Boxing Club pour l'évènement "Le Phenix Bruxelles" - 13/06/2026;
- 2) 10.000,00 EUR à l'asbl URBAN GENERATIONS pour le "Takeover by Urban Sessions" - 30/05, 13/06 & 04/07/2026;
- 3) 1.500,00 EUR à l'asbl Team Messaoudi pour l'Initiation à la boxe anglaise;
- 4) 8.000,00 EUR à l'asbl Hockey Wallonie Bruxelles pour le Promotour 11 & 12/04/2026.

Article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 :

[129] **Culture, Jeunesse, Sport - - Sports - [2722674 \(R\)](#)**

Sports.- Subsidies de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 73.000,00 EUR.

Octroi des subsidies de fonctionnement pour un montant total de 73.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 :

- 1)1.000,00 EUR à l'asbl Amis de la Nature section Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren ;
- 2)2.500,00 EUR à l'asbl Royal Brussels Lawn Tennis Club ;
- 3)1.000,00 EUR à l'asbl Cercle Royal des Echecs de Bruxelles ;
- 4)2.400,00 EUR à l'asbl Entr'Aide des Marolles ;
- 5)1.600,00 EUR à l'asbl Friend's Gym Bruxelles ;
- 6)3.500,00 EUR à l'asbl Team Jah Academy ;
- 7)2.900,00 EUR à l'asbl Judo Club Budo Bruxelles ;
- 8)2.800,00 EUR à l'asbl Les Lendemain de la Veille ;
- 9)500,00 EUR à l'asbl Pétanque Club Cité Modèle ;
- 10)1.500,00 EUR à l'association de fait Pétanque Club Communal ;
- 11)2.600,00 EUR à l'asbl Réseau Santé Diabète Bruxelles ;
- 12)2.500,00 EUR à l'asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles ;
- 13)2.500,00 EUR à l'asbl Sunday's Club ;
- 14)6.000,00 EUR à l'asbl Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels ;
- 15)2.900,00 EUR à l'asbl Brussel Aquatic Synchro Swimming ;
- 16)6.000,00 EUR à l'asbl Le Club des Petits Débrouillards de la Région Bruxelloise ;
- 17)4.700,00 EUR à l'asbl Aquatix BXL ;
- 18)4.000,00 EUR à l'asbl Brussels Big Brackets ;
- 19)4.500,00 EUR à l'asbl Equality Sport & Cultuurl ;
- 20)2.500,00 EUR à l'association de fait Club "Gym Tonic - Body Cardio";
- 21)2.000,00 EUR à l'asbl Chicago Back ;
- 22)1.200,00 EUR à l'asbl Gyn Tonic ;
- 23)2.500,00 EUR à l'association de fait Training Cardio & Boxing for Ladies ;
- 24)4.500,00 EUR à l'asbl Club Sportif Podium ;
- 25)1.200,00 EUR à l'asbl Primfit ;
- 26)2.300,00 EUR à l'asbl LiveFitLiveBetter ;
- 27)1.400,00 EUR à l'association de fait Idrissi Boxing Pro.

[130] **Patrimoine public - - Direction administration - [2722809 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2026/243.- Marché public de travaux ayant pour objet l'alimentation de l'eau et connexion des égouts des containers provisoires destinés à accueillir les enfants pendant la durée du chantier - "Kinderopvanglocatie klavertjevier" - avenue de l'Héliport 52 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 11.869,99 EUR TVA comprise.- Article 84407/72260 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier : 239667.- Projet d'investissement n° PA07-1-2023.- Emprunt : article 84403/96151.- Prendre pour information la décision n° 85 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[131] **Patrimoine public - - Direction administration - [2720246 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2026/127.- Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et l'installation de parois sanitaires au Complexe des Arts et Métiers, boulevard de l'Abattoir 50 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 4.183,82 EUR TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 58 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[132] **Patrimoine public - - Direction administration - [2721658 \(R\)](#)**

Dossier n° OPP/2026/229.- Centrale de marchés ayant pour objet la déconstruction, la démolition, l'assainissement de sol et la gestion des plantes invasives, destiné aux acteurs publics actifs sur la Région de Bruxelles-Capitale par Citydev.brussels (La Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale), boulevard du Jardin Botanique 20 à 1000 Bruxelles.- Cahier spécial des charges n° 2025-320564014.- Convention.

Convention relative à la centrale de marchés ayant pour objet la déconstruction, la démolition, l'assainissement de sol et la gestion des plantes invasives, destiné aux acteurs publics actifs sur la Région de Bruxelles-Capitale par Citydev.brussels (La Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale), boulevard du Jardin Botanique 20 à 1000 Bruxelles.

- [133] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2720016 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/216.- Marché public de services ayant pour objet l'assistance en techniques spéciales dans le cadre de la rénovation, la restauration et le réaménagement des bains du centre et de leurs équipements sportifs.- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, d), ii) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/216.- Dépense de 226.000,00 EUR TVA comprise.- Consultation d'un opérateur économique unique.- Article 76410/72360 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BH10-3-2021.- Emprunt (article 76403/96151).
-
- [134] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2721956 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/221.- Marché public de services ayant pour objet l'entretien pour une période d'un an (du 01/10/2026 au 30/09/2027) des installations de commande à distance, des installations de régulation DCC (Honeywell) et des installations de communication des installations de chauffage dans divers bâtiments de la Ville et de la Zone de Police.- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, d), ii) (en spécialité) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/221.- Dépense de 97.309,50 EUR TVA comprise pour un an.- Divers articles des budgets ordinaires de 2026 et 2027 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires et de l'adoption du budget 2027 de la Ville et de la Zone de Police par les autorités compétentes et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Trésorerie.- Prendre pour information la décision n° 78 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.
-
- [135] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2721798 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/201.- Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et installation des parois sanitaires à l'école maternelle de Heembeek, rue François Vekemans 38 à 1120 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 17.391,42 EUR TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 76 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [136] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2721890 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/206.- Marché public de travaux ayant pour objet les travaux d'installation de parois sanitaires à l'Ecole maternelle Reine Astrid, rue de Wand, 22 à 1020 Bruxelles.
Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 8.414,28 EUR TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 77 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [137] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2719381 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/215.- Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Techniques Spéciales.- Liste 1 TS 06/2026.
Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 6.897,40 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire de 2026.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 52 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [138] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2722395 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/057.- Marché public de travaux ayant pour objet la remise en état de la circulation d'eau du plan d'eau du Cimetière de Bruxelles, sis avenue du Cimetière de Bruxelles à 1140 Bruxelles, ainsi que la transformation des petits bassins en bacs de fleurs.- Principe.
Procédure négociée directe avec publication préalable en application des articles 35, 6° et 41 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/057.- Dépense de 256.217,50 EUR TVA comprise.- Article 87805/72560 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier : 240871.- Maintenance : 240872.- Projet d'investissement n° ZJ05-13-2023.- Emprunt.
-
- [139] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2717468 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2026/200.- Marché ayant pour objet l'entretien et la restauration du mobilier des Cabinets et des salles situés au premier étage de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, Grand-Place 8 à 1000 Bruxelles.- Non-application article 60 du Règlement général de la Comptabilité communale.
Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/200.- Dépense totale de 1.597,20 EUR, TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 24 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-

[140] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2721906 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2026/185.- Marché public de travaux ayant pour objet la réalisation de socles en béton pour accueillir des modules Fritkot préfabriqués.- Procédure négociée sans publication préalable.- Attribution avec dépense supplémentaire.

Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 9.468,37 EUR TVA comprise par rapport à l'estimation du marché.- Article 52009/72260 du budget extraordinaire de 2026 (projet d'investissement n° ML09-13-2018).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 25 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[141] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2721987 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2026/233.- Marché ayant pour objet la fourniture urgente du système de rinçage de l'urinoir à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, Grande-Place à 1000 Bruxelles.- Non-application article 60 du Règlement général de la Comptabilité communale.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/233.- Dépense totale de 538,03 EUR, TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 79 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[142] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2720676 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2026/034.- Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation des menuiseries extérieures de la façade arrière de l'école primaire Steyls, rue Thys-Vanham 21 à 1020 Bruxelles.- Principe.

Procédure négociée directe avec publication préalable en application des articles 35, 6° et 41 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/034.- Dépense de 365.841,51 EUR TVA comprise.- Article 72208/72360 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier/Bien : 240738.- Maintenance : 240739.- Projet d'investissement n° FH08-16-2022.- Emprunt/Subside.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

[143] **Ressources humaines** - Ressources humaines - - [2722314 \(R\)](#)

CAR - Statut administratif et pécuniaire des membres du personnel de la Ville de Bruxelles - 2026.- Modifications.

Adopter les modifications au statut administratif et pécuniaire des membres du personnel de la Ville de Bruxelles.

[144] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2721563 \(R\)](#)

Convention P-EPS n° 20827 entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Enseignement pour Adultes - Ville de Bruxelles 1, Bruxelles Formation et Le Fonds Social Européen - Programme Réinsert - CCG-FSE-EPS, relative à l'organisation de la formation "Prison HAREN - Formation Habillement", du 09/02/2026 au 03/07/2026.

Convention P-EPS n° 20827 entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Enseignement pour Adultes - Ville de Bruxelles 1, Bruxelles Formation et Le Fonds Social Européen - Programme Réinsert - CCG-FSE-EPS, relative à l'organisation de la formation "Prison HAREN - Formation Habillement", du 09/02/2026 au 03/07/2026.

[145] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2723372 \(R\)](#)

« Philéas & Autobule ».- Avenant à la convention de collaboration (adaptation 2026-2028).

Adopter les termes de l'avenant à la convention entre la Ville et les coéditeurs de la revue «Philéas & Autobules».

[146] **Instruction publique** - Finances - Budget - [2719469 \(R\)](#)

Subside "Expérimentation d'outils IA en soutien aux apprentissages fondamentaux lire, écrire, calculer".- Circulaire 9618 - EFHE.

1) Principe de confier à l'asbl i-CITY la fourniture et livraison de matériel informatique pour différentes écoles de l'enseignement pour adultes, en application du contrat de gestion adopté par le Conseil communal en date du 20/04/2026, qui détermine les droits et obligations réciproques des parties dans le cadre de la réalisation des missions et tâches confiées par la Ville à i-CITY, la réalisation de la passation des marchés publics dans le respect de la réglementation des marchés publics.- 2) Principe de l'acquisition et livraison de matériel informatique pour l'école fondamentale Hélioport.- Dépense estimée à 7.685,44 EUR TVA comprise (ED/26/24570 - bien n° 240733).- Article 70008/74451 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° FH08-166-2009.- 3) Financement de la dépense par un subside.

[147] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Jeunesse - [2722165 \(R\)](#)

Jeunesse.- Appel à projets 2025.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 56.460,00 EUR.

Octroi des subsides pour un montant total de 56.460,00 EUR aux associations suivantes et répartis comme suit :

* à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2026 :

- 1) 2.000,00 EUR à l'asbl Association de la Jeunesse VLM pour le projet : Ateliers socioculturels et ludique;
- 2) 5.000,00 EUR à l'asbl Voltaire pour le projet : Radio Voltaire;
- 3) 1.000,00 EUR à l'asbl Voltaire pour le projet : Cérémonie trophée Lion Belge 2026;
- 4) 3.000,00 EUR à l'asbl Le Troisième œil pour le projet : "Art et Jeunesse";
- 5) 4.000,00 EUR à l'asbl Interpôle pour le Court métrage « Mon frère » ;
- 6) 5.000,00 EUR à l'asbl Art Nomade pour le projet : fonctionnement 2026;
- 7) 5.000,00 EUR à l'asbl Entraide Bruxelles pour le projet : Ateliers Alpha digital Intergénérationnel;
- 8) 3.000,00 EUR à l'asbl Double sens pour le « GOUTER -PHILO »;
- 9) 2.980,00 EUR à l'asbl Centre TEFO, Centre de Promotion de la culture d'origine et d'aide à la jeunesse pour le projet : "Ateliers Philo avec les enfants";
- 10) 2.980,00 EUR à l'asbl Ateliers du soleil pour le projet : Ateliers du Soleil;
- 11) 4.000,00 EUR à l'asbl ASE Anneessens pour le projet : Education et la qualification sont un vecteur essentiel de la stabilité et de la cohésion sociale;
- 12) 2.000,00 EUR à l'asbl Association pour la Promotion du scoutisme, Les Amis de l'Isard pour le projet : Scoutisme à Laeken et à Neder-Over-Heembeek;
- 13) 3.000,00 EUR à l'asbl Arthis - Maison Culturelle belgo-roumaine pour le projet : Jeunes toujours;
- 14) 5.000,00 EUR à l'asbl Brussels Active Square pour la mise en œuvre et la consolidation de plusieurs projets éducatifs, sportifs et socio-pédagogiques;
- 15) 1.500,00 EUR à l'asbl New Brussels pour le projet : "Artistic Oasis";
- 16) 1.000,00 EUR à l'asbl European Gaming Organisation pour le projet : "Belgium Base Camp";
- 17) 6.000,00 EUR à l'association de fait Les Mam's de l'espoir pour le projet : "Ateliers de devoirs".

Dossiers de Mme l'Echevine Maes

[148] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2723349 \(R\)](#)

Convention relative à la déclaration de la rémunération pour le droit de prêt public via "Cultuurconnect".

Adhérer à la déclaration centralisée de la rémunération de prêt public pour Repobel via Cultuurconnect, établi à Miriam Makebaplein 1, 9000 Gand.

[149] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2722206 \(R\)](#)

Abrogation totale du PPAS n° 48-15bis/16bis "Reper-Vreven".- Adoption définitive.

1) Prendre connaissance des avis émis par l'administration régionale en charge de la planification territoriale (Perspective.brussels) et par le Service public régional Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (Directions Patrimoine Culturel et Urbanisme), ainsi que de l'avis émis par la Commission de concertation daté du 16/06/2026, relativement au projet d'abrogation totale et définitive du PPAS n° 48-15bis/16bis "Reper-Vreven".- 2) Adopter définitivement le rapport d'abrogation totale avec évaluation des incidences du PPAS n° 48-15bis/16bis "Reper-Vreven".- 3) Abroger définitivement l'ensemble du plan particulier du sol n° 48-15bis/16bis "Reper-Vreven" en lieu et place de sa modification.- 4) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre le dossier complet au Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale afin d'approuver l'abrogation totale du PPAS n° 48-15bis/16bis "Reper-Vreven".

[150] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2722282 \(R\)](#)

Abrogation totale du PPAS n° 48-05/48-06b "Prince Charles".- Adoption définitive.

1) Prendre connaissance des avis émis par l'administration régionale en charge de la planification territoriale (Perspective.brussels) et par le Service public régional Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (Directions Patrimoine Culturel et Urbanisme), ainsi que de l'avis émis par la Commission de concertation daté du 16/06/2026, relativement au projet d'abrogation totale et définitive du PPAS n° 48-05/48-06b "Prince Charles".- 2) Adopter définitivement le rapport d'abrogation totale avec évaluation des incidences du PPAS n° 48-05/48-06b "Prince Charles".- 3) Abroger définitivement l'ensemble du plan particulier du sol n° 48-05/48-06b "Prince Charles" en lieu et place de sa modification.- 4) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre le dossier complet au Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale afin d'approuver l'abrogation totale du PPAS n° 48-05/48-06b "Prince Charles".

- [151] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2721860 \(R\)](#)
26 Direction Planification stratégique et opérationnelle.- Topographie et Expertise.- Désaffectation temporaire.- Rue du Persil.- Adoption définitive.
Plan de désaffectation temporaire n° D/2021.01.32.
-

- [152] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2720916 \(R\)](#)
Asbl Pro Velo.- Subside : 71.159,27 EUR.
Octroi d'un subside à l'asbl Pro Velo (n° BCE 0449.049.820) pour l'organisation de journées de sensibilisation au vélo et d'un challenge de mobilité dans les écoles en 2026.- Vollenbike NOH et Laeken.- Dépense de 71.159,27 EUR.- Article 41006/33202 du budget ordinaire de 2026.- Trésorerie.
-

- [153] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2721708 \(R\)](#)
Marché de travaux ayant pour objet l'aménagement de la Place de la Chapelle.- Dossier n° 0602/V005/2026.- Principe.
Marché public en application des articles 35, 1° et 36 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° 0602/V005/2026.- Dépense estimée à 2.095.000,00 EUR TVA comprise (en ce compris les 10% pour les quantités présumées et révisions).- Assurance "tous risques chantier" : 5.000,00 EUR TVA comprise.- Article 42106/73160 du budget extraordinaire de 2026.- Projet n° AM06-6-2026.- Emprunt : article 42106/96151.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Buggenhout

- [154] **Secrétaire** - Stratégie & Transformation digitale - - [2715454 \(R\)](#)
Convention de subside FEDER pour le projet DIGITS.brussels.
Adopter la convention de subside FEDER pour le projet T-12-13 "DIGITS.brussels - Digital Twin for a Sustainable Brussels" entre la Ville de Bruxelles, Paradigm et la Région de Bruxelles-Capitale.
-

- [155] **Achats & Facilities** - - Achats - [2721759 \(R\)](#)
Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but la restauration, pendant 24 mois, d'archives anciennes (registres, plans portefeuilles et autres documents) (AFA/014225/NBZ).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014225/NBZ.- Dépense de 100.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 77810/74951 des budgets extraordinaires de 2027 et 2028 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 156 du Collège du 25/06/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.
-

- [156] **Achats & Facilities** - - Achats - [2721946 \(R\)](#)
Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 7 lots ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, d'outillage à main non-électrique et pneumatique et ses accessoires (AFA/014119/DAN).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014119/DAN.- Dépense de 168.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 48.000,00 EUR pour le lot 1 (marque BAHCO), 50.000,00 EUR pour le lot 2 (marque FACOM), 20.000,00 EUR pour le lot 3 (marque SAM), 10.000,00 EUR pour le lot 4 (marque WIHA), 15.000,00 EUR par lot pour les lots 5 (marque KNIPEX) et 6 (marque ROTHENBERGER) et 10.000,00 EUR pour le lot 7 (marque REMS).- Divers articles de code économique 12402 des budgets ordinaires de 2026 à 2028 et divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2026 à 20278 (pour les budgets de 2027 et 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 158 du Collège du 25/06/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.
-

- [157] **Achats & Facilities** - - Achats - [2722128 \(R\)](#)
Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.
Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéro du marché : 014173.- Estimation totale de 6.000,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 159 du Collège du 25/06/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.
-

[158] **Achats & Facilities** - - Achats - [2712052 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'enlèvement, le traitement et le recyclage, pendant 48 mois, de déchets (AFA/014140/HMO).- Principe.

Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014140/HMO.- Dépense de 900.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de codes économiques 12406, 12412 et 12506 des budgets ordinaires de 2027 à 2031 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).

[159] **Achats & Facilities** - - Achats - [2721838 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 48 mois, de signalétiques et pictogrammes de sécurité (AFA/014075/LDR).- Dépenses relevant du budget extraordinaire.

Réserver la dépense de certains achats de fournitures de signalétiques et pictogrammes de sécurité, au fur et à mesure de l'émission des bons d'exécution, sur divers articles de codes économiques 72460 et 74451 des budgets extraordinaires de 2026 à 2030 (pour les budgets de 2027 à 2030 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle). Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 157 du Collège du 25/06/2026.

[160] **Achats & Facilities** - - Achats - [2713635 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la conservation et le dépoussiérage, des collections et décors intérieurs sculptés et peints de l'Hôtel de Ville de Bruxelles (AFA/014088/NBZ).- Principe.

Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014088/NBZ.- Dépense de 500.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 77110/74951 des budgets extraordinaires de 2026 à 2030 (pour les budgets de 2027 à 2030 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.

[161] **Achats & Facilities** - - Achats - [2721059 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'enlèvement, le traitement et le recyclage, pendant 48 mois, de déchets (AFA/014239/DDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014239/DDR.- Dépense de 70.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de codes économiques 12204 et 12406 des budgets ordinaires de 2027 à 2029 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 289 du Collège du 25/06/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[162] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2722143 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-060.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-526.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 12.041,92 EUR TVA comprise.- Article 13605/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BH05-1-2023.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 164 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[163] **Affaires citoyennes** - Population - Population - [2717220 \(R\)](#)

Affaires citoyennes.- Antenne de Louise.- Nouveau contrat de bail 2026-2035.

Adoption du nouveau contrat de bail (2026-2035) à passer avec le propriétaire des lieux pour maintenir l'antenne décentralisée dans le quartier Louise.

Dossiers de M. l'Echevin Wauters

[164] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2721165 \(R\)](#)

Subside 2026 à l'asbl Cloud Seven.- Montant : 3.000,00 EUR.

Octroyer un subside pour un montant de 3.000,00 EUR à l'asbl Cloud Seven pour l'organisation de "Downtown Brussels Art 2026".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.

- [165] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2722103 \(R\)](#)
Subside 2026 à l'asbl «Gemeenschapscentrum Nohva».- Montant : 2.500,00 EUR.
Octroyer un subside pour un montant de 2.500,00 EUR à l'asbl «Gemeenschapscentrum Nohva» pour l'organisation de "Fiesta Folie" en 2026.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Ben Hamou

- [166] **Régie foncière & Affaires économiques** - Valorisation patrimoine - - [2721222 \(R\)](#)
Foulons 55 à 1000 Bruxelles.- Approbation de la dépense supplémentaire.
Dépenses supplémentaires de 404.895,53 EUR TVA comprise pour les travaux.- Emprunt.- Imputations :
* dépenses :
- travaux à l'article 242-01 du budget patrimonial 2026 : 404.895,53 EUR (TVA 6% comprise);
* recettes : article 171-01 du budget patrimonial 2026 (emprunt).
-
- [167] **Régie foncière & Affaires économiques** - Valorisation patrimoine - - [2721212 \(R\)](#)
Grands Carmes.- Marché public de travaux ayant pour objet la construction d'équipements d'intérêt collectif et de logements, ainsi que les aménagements de la cour intérieure, rue des Grands Carmes 20-28 à 1000 Bruxelles.- Principe.
Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° RF/25/PO/999.- Montant estimé à 7.306.740,32 EUR hors TVA soit 8.841.116,73 EUR TVA comprise (6% pour les logements, 21% pour les équipements), dont 1.758.607,69 EUR sont éligibles pour subsides URBAN-DPC.
-
- [168] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Archives - [2720700 \(R\)](#)
Archives de la Ville de Bruxelles.- Don d'archives photographiques par Mme Andréa HEERMAN et Mme Magida DIOURI.- Convention de don d'archives.
Adopter la convention de don d'archives de Mme Andréa HEERMAN et Mme Magida DIOURI aux Archives de la Ville de Bruxelles.
-
- [169] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2716550 \(R\)](#)
Culture et Tourisme.- Subsidés spécifiques à l'asbl Les Voyageurs sans Bagage.- Montant total : 50.000,00 EUR.- Convention.
1) Octroi des subsides spécifiques pour un montant total de 50.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Les Voyageurs sans Bagage pour l'organisation du Festival B-Equal 4e ed 2026 ainsi que pour son fonctionnement, réparti comme suit :
- 12.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026;
- 8.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2026.
- 30.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026.
2) Convention entre la Ville et l'asbl Les Voyageurs sans Bagage, convention qui a pour objet de définir les axes de partenariat et les modalités du soutien financier apporté par la Ville à l'association dans ce cadre.
-
- [170] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2720056 \(R\)](#)
Culture.- Subsidés de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 4.500,00 EUR.
Octroi des subsides de fonctionnement pour un montant total de 4.500,00 EUR aux associations suivantes et répartis comme suit :
* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026 :
1) 2.000,00 EUR à l'asbl Akhenaton;
2) 1.000,00 EUR à l'asbl Culture et Tourisme, Cathédrale Saint-Michel et Gudule Bruxelles;
* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026 :
3) 1.500,00 EUR à l'asbl Cercle d'Histoire de Bruxelles.
-
- [171] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2720336 \(R\)](#)
Culture et Tourisme.- Subsidés spécifiques à l'asbl La Ferme Nos Pilifs.- Montant total : 19.000,00 EUR.
Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 19.000,00 EUR à l'attention de l'asbl La Ferme Nos Pilifs pour le "Happy Life Festival" 2026 et réparti comme suit :
1) 7.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2026;
2) 12.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026.
-

[172] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2720164 \(R\)](#)

Culture.- Subsidies spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 112.500,00 EUR.

Octroi des subsides spécifiques pour un montant total de 112.500,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026 :

- 1) 100.000,00 EUR à l'asbl AFRICA LEGACY pour l'exposition "Africa Legacy" 2026;
- 2) 1.000,00 EUR à l'association de fait "Wijkcomité Bloemen-of-Fleurs" pour l'évènement "Fête de quartier annuelle" 2026;
- 3) 2.500,00 EUR à l'asbl Le Palace pour le "Restored Film Festival Brussels" -1ere ed 2026;
- 4) 2.000,00 EUR à l'asbl Festival des Arts Vodoun (FAV) pour le Festival des Arts Vodoun (10ème édition).

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026 :

- 5) 7.000,00 EUR à l'asbl Terra Brasil pour le festival "Percusounds" 2026.

[173] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2720033 \(R\)](#)

Culture.- Subside de fonctionnement.- Fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg".- Montant : 250.000,00 EUR.

Octroyer un subside de fonctionnement pour un montant de 250.000,00 EUR à la fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg".- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2026.

[174] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2720692 \(R\)](#)

Culture.- Cotisation de membre "World Cities Culture Forum".- Montant : 10.252,00 EUR.

Octroi d'un subside de 10.252,00 EUR à la société privée "WCCF LTD" au titre de cotisation de membre pour le World Cities Culture Forum.- Article 77010/33201 du budget ordinaire de 2026.

[175] **Culture, Jeunesse, Sport** - Secrétariat central CJS - - [2722320 \(R\)](#)

Tourisme.- Subside spécifique.- Asbl Summer Space Festival (SSF).- Montant : 2.000,00 EUR.

Octroyer un subside spécifique pour un montant de 2.000,00 EUR à l'asbl Summer Space Festival (SSF) pour l'évènement Summer Space Festival 2026.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2026.

[176] **Culture, Jeunesse, Sport** - Secrétariat central CJS - - [2720579 \(R\)](#)

Tourisme.- Subside spécifique.- Asbl Teroubi.- Montant : 5.000,00 EUR.

Octroyer un subside spécifique pour un montant de 5.000,00 EUR à l'asbl Teroubi pour le festival "L'Afrique en Couleurs" 2026.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2026.

Dossiers de M. l'Echevin Ben Abdelmoumen

[177] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2722445 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-068.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-579.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 9.509,61 EUR TVA comprise.- Articles 87605/74553, 76605/74553 du budget extraordinaire de 2026.- Projets d'investissement n°s KL05-492-2009 et BM05-302-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 237 du Collège du 25/06/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Ceulemans

[178] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Relations publiques - [2722575 \(R\)](#)

Règlement du nouveau dispositif de participation "Dialogue citoyen".

Adopter le règlement du "Dialogue citoyen".

[179] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2719074 \(R\)](#)

Appel à projets Horizon Europe - Projet ROOTED.- Adoption et signature de l'accord de partenariat.

- 1) Accord de partenariat pour faire partie du consortium du projet européen "ROOTED", coordonné par l'Université de Coventry.-
- 2) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins avec les formalités d'exécution.

- [180] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2723236 \(R\)](#)
Climat-Energie.- Parc Maximilien / Be.SHARE - Géothermie : Convention de concession domaniale entre la Ville de Bruxelles et Karno SRL relative à l'installation et à l'exploitation d'un système géothermique destiné à alimenter un réseau de chaleur et de froid dans le PED du Quartier Nord.
Convention de concession domaniale "Parc Maximilien / Be.SHARE - Géothermie" entre la Ville de Bruxelles et Karno SRL ayant pour objet l'installation, l'exploitation, la maintenance et le suivi d'un champ de sondes géothermiques destiné à alimenter un réseau de chaleur de 5e génération dans le périmètre du PED du Quartier Nord, dans le cadre du projet Be.SHARE, aux conditions fixées par la convention de concession domaniale et ses annexes.
-
- [181] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2711606 \(R\)](#)
CLIMAT_Etat d'avancement et mise à jour liste d'actions Plan Climat.
Prendre pour information l'état d'avancement des actions adoptées en 2022 et la mise à jour 2026 de la liste d'actions du Plan Climat de la Ville de Bruxelles.
-
- [182] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2721937 \(R\)](#)
Contrat de Quartier Durable VERSAILLES : Opération 2.4.C. « Ecran végétal entre les espaces ouverts privés et publics ».- Octroi d'un subside au Logement Bruxellois pour la création d'un écran végétal.- Convention de subventionnement entre la Ville de Bruxelles et Le Logement Bruxellois.
Convention de subventionnement en faveur du Logement Bruxellois pour la création d'un écran végétal entre les espaces ouverts privés et publics au sein de la cité Versailles à 1120 Bruxelles.- Dépense de 85.670,00 EUR.- Article 93022/63551 du budget extraordinaire 2026.- Projet n° PA22-4-2024.- Emprunt.
-

Dossiers de M. l'Echevin Zian

- [183] **Espaces publics et verts** - - Études - Permis - [2713771 \(R\)](#)
10/26 - PM 346-2025 - Bailli (Rue du).- Règlements complémentaires de circulation routière.
Adopter et soumettre au Conseil communal les modifications apportées aux articles 1 et 10 du Règlement complémentaire de circulation routière.
-

Motions

- [184] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2723497 \(R\)](#)
Proposition de motion introduite par M. MAIMOUNI, Conseiller communal.
Proposition de motion concernant le harcèlement scolaire.
-

Questions

- [185] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2723204 \(R\)](#)
Question de Mme JELLAB, Conseillère communale.
Question concernant les mesures prévues par la Ville pour l'ouverture et la gestion du site du Donderberg.
-
- [186] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2723194 \(R\)](#)
Question de Mme JELLAB, Conseillère communale.
Question concernant le redéploiement des bacs à fleurs annuelles dans les quartiers.
-
- [187] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2723568 \(R\)](#)
Question de Mme JELLAB, Conseillère communale.
Question concernant les mesures prises par la Ville afin d'adapter son réseau de crèches aux épisodes de chaleur.
-